École de l'Odyssée
169, rue David Sud
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0
Téléphone : 450 645-2349
delodyssee@cssp.gouv.qc.ca

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de l'Odyssée

Mardi 17 juin 2025 à 18 h 30
Salon du personnel

Propositions / informations / commentaires		**Résolutions**
1. Constat du quorum et ouverture de l'assemblée à Johanie Garon, présidente.		
Étaient présent(e)s		18h48
École Jessey Laporte, enseignante (orthopédagogue) Catherine Beauchemin, enseignante Marie-Josée Aubin, enseignante (Anglais) Christian Descôteaux, directeur Marie-Pier Desjardins, directrice adjointe Absent(e) Isabel Fernandez, SDG Alexandra Molina	**Parents** Johanie Garon Yvan Pitre Céline Pendant Sandra Laliberté Absent(e) Céline Janot	
2. Nomination d'un secrétaire		
Sandra Laliberté s'occupera du secrétariat.		
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour		
Le point 6.4 est enlevé car il s'agissait d'une démonstration. Le point 9 est également enlevé. Il s'agit d'un vestige de la dernière rencontre. Proposé par Jessey Laporte et adopté à l'unanimité		193-CÉ-24/25-31
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 mai 2025 et suivis		

Proposé par Marie-Josée Aubin et adopté à l'unanimité.	193-CÉ-24/25-32

4 (6.1) Semaine de l'engagement parental. M. Descôteaux mentionne que le certificat et une carte cadeau de 20$ chez Tim Horton ont été remis à Mme Girouard. 6.3 Encadrement frais exigés aux parents. Pour le montant des agendas de la 5e année, il s'agissait d'une erreur. Il y avait également une erreur pour l'agenda de la 6e année. Le montant sera plus de l'ordre de 8,50$. De plus, Mme Beaudin a fait la révision des couleurs et du nombre de pochettes demandées.	
5. Parole au public Il n'y a personne du public.	
6. Points de décision et d'adoption	
6.1. Prévisions budgétaires 2025-2026	
M. Descôteaux présente les prévisions budgétaires de 2025-2026. Il y aura des ajustements puisque le gouvernement a annoncé des coupures dans le budget l'an prochain. Les prévisions devront donc être ajustées en fonction des nouvelles restrictions. Proposé par Catherine Beauchemin et adopté à l'unanimité.	193-CÉ-24/25-33
6.2. Rapport annuel 2024-2025 du conseil d'établissement	
Mme Garon présente un sommaire des activités du conseil d'établissement 2024-2025. Proposé par Céline Pendant et adopté à l'unanimité.	193-CÉ-24/25-34

6.3 Évaluation du plan de lutte 24-25	
M. Descôteaux présente la grille d'évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence demandée par le ministère. Proposé par Johanie Garon et adopté à l'unanimité.	193-CÉ-24/25-35
6.4 Règles de conduite et des mesures de sécurité 25-26	

M. Descôteaux présente le mode de vie qui est aussi présent dans l'agenda et les deux principales modifications, le vouvoiement et l'interdiction de l'utilisation du cellulaire sur le terrain de l'école. Proposé par Yvan Pitre et adopté à l'unanimité.	193-CÉ-24/25-36
6.5 Proposition d'une date pour l'assemblée générale des parents 2025-2026	
M. Descôteaux propose la date du 16 septembre 2025 à 18h30 ou 19h30 s'il y a des rencontres de parents. Proposé par Sandra Laliberté et adopté à l'unanimité.	193-CÉ-24/25-37
6.6 Sorties éducatives gratuites à proximité pour 25-26	
M. Descôteaux demande l'autorisation des parents concernant les sorties éducatives gratuites à proximité ainsi que la dérogation à la politique alimentaire pour les occasions spéciales. Proposé par Jessy Laporte et adopté à l'unanimité.	193-CÉ-24/25-38
7. Points d'échange et d'information	
7.1. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence	
M. Descoteaux rappelle que le travail se fera en septembre prochain. Il s'agit d'un canevas unique pour toutes les écoles du Québec. Il y a aussi une nouveauté en lien avec les incidents à caractère ethnique.	
8. Parole aux divers représentants	
8.1. Comité de parents	
Rétrospective des « Lendemains de conseil ». M. Pitre résume les faits saillants de la rencontre qui a lieu depuis le dernier CE. Il annonce qu'il ne se représentera pas l'année prochain au Comité de parents.	
8.2. Service de garde	
Il n'y a pas de représentante du SDG. Mme Fernandez ne pouvait venir et Mme Masi est en arrêt de travail. Il y a eu une sortie pédagogique extérieure au ranch Massawipi le 6 juin dernier.	
8.3. Enseignants	
Préscolaire : Présco 4 ans, Activité d'accueil pour les maternelles 4 ans. Pique-nique au Parc Notre Dame de la paix. Ils ont fait des bulles avec Prof Dino. Sortie au Centre sportif Edouard Montpetit	

Au préscolaire 5 ans, 1re année : Ils vont à la Colonie Ste-Jeanne D'Arc demain. 2e année : Ils feront une activité Animagerie demain et ont fait une activité thématique sur les pirates, en plus d'une sortie au parc le 12 juin. 3e année : Projet de pointillé sur le thème de l'été. Ils ont fait une activité sur l'été expérience sur les illusions d'optique. Sortie demain à al Colonie des Grèves 4e année : Ils ont terminé le projet papillon. Sortie au Centre sportif du cégep Édouard-Montpetit. Ils termineront les œuvres à la craie. 5e année : Projet planétaire terminé. Ils s'en vont à Arbraska jeudi, selon la température. Il y a eu la présentation des métiers avec les 6e années. 6e année : Ils sont en classe verte en ce moment. Les examens du ministère ont eu lieu. 971-972 : Certains vont à Arbraska et d'autres à la Colonie Ste-Jeanne D'Arc. Les petits ont appris à faire du vélo. Éducation physique : SportOdyssée, A COMPLÉTER SVP! Au niveau parascolaire du Kraken, Dernière semaine d'école : Comité de fin d'année Lundi, spectacle de BMX devant toute l'école. En après-midi il y a eu un bingo. Mardi, c'étaient les jeux d'eau pour la majorité des niveaux. Le préscolaire sera demain. Mercredi, les Olympiades seront remises à une autre année puisqu'il annonce de la pluie. Jeudi, il y aura une kermesse.	
8.4. Personnel de soutien S/O	
9. Questions diverses	
10. Mot de la fin et levée de l'assemblée	21h23

Christian Descôteaux, directeur

Johanie Garon, présidente

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

de l'Odyssée

Annexe 1

DÉPÔT DANS LE FONDS À DESTINATION SPÉCIALE – RELIQUAT DE L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS

Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire.

Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.

Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

L'école de l'Odyssée se voit octroyer une somme de 16 537$ qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon

dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu des parents est faible en apparence;
- Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi;
- Le parent est monoparental;
- Le niveau académique des parents est faible;
- Selon besoin fondamental de l'enfant

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents;
- L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents;
- Des services professionnels externes;
- Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents;
- L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école;
- L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi.

Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1er juillet 2024.

Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.

La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.

Les membres échangent à ce sujet.

Les membres discutent de la définition de services professionnels externes, ce qui se résume à des services dont le pourvoyeur est régi par un ordre professionnel. (Psychologue pour évaluation par exemple)

En conséquence, sur proposition de Jessey Laporte Il est résolu à l'unanimité D**'APPROUVER** que la somme de 16 537$ soit versée au fonds à destination spéciale.